

Carswell, a division of Thomson Reuters Canada Limited dba Practical Law Canada ("Practical Law") will provide services to the law firm, company or other entity ("Subscriber") identified on a Practical Law Canada Subscription Agreement/ Order Form ("Order Form"), subject to all of the terms and conditions set forth herein below (the "Terms"), on the Order Form and in any other document incorporated herein by reference (collectively, the "Agreement"). Subscriber and Practical Law hereby confirm their mutual intention to be legally bound by this Agreement, as of the date stated on the Order Form ("Effective Date"), upon Practical Law's acceptance of Subscriber's subscription order. [To French version](#)

1. SUBSCRIBED SERVICES.

a. License Grant. Practical Law grants Subscriber, during the term of the Agreement, as defined in in the Order Form, a non-exclusive, non-transferable, worldwide, limited license to access and use the selected Practical Law proprietary websites and services indicated on the Subscriber Agreement/Order Form ("Subscribed Services") and the Practical Law Materials (as defined in Section 3(a)) in accordance with the provisions expressly set forth herein.

b. Authorized Users; Permitted Use and Related Matters. Subscriber shall designate from time to time which of its personnel are to be authorized to access and use Practical Law services under this Agreement ("Authorized Users"), provided that, unless otherwise stated on the Order Form, all Authorized Users must be personnel in one or more of the practice groups, business units, departments, benefiting groups and/or office locations listed on the Order Form ("Practice Groups"), not to exceed the maximum number of Authorized Users indicated for each Practice Group ("Authorized User Count"). For the avoidance of doubt, concurrent usage or sharing of any Subscribed Services by any of Subscriber's personnel who are not Authorized Users is not permitted. In addition, access to the Services may be subject to using passwords, user IDs or other security devices ("Security Credentials") provided by Practical Law, and such Security Credentials shall not be shared. Practical Law may change Security Credentials with notice to Subscriber or the Authorized Users for security reasons.

(i) **Usage.** Subject to the restrictions set forth in Section 1(d) and otherwise herein, Authorized Users are permitted, in each case solely in the regular course of Subscriber's business, legal and other research and related work in connection with the Subscriber's provision of legal services to its clients or for its own practice (if applicable) or internal use, business or educational activities, and in a manner that is not commercially prejudicial to or competitive with Practical Law in each case, to:

(A) search, view, and display Practical Law Materials in printed or electronic form (as permitted under Section 1(b)(iii));

(B) quote, customize and incorporate such Practical Law Materials (appropriately cited and credited where applicable), in whole or part, by electronically cutting and pasting or other means, in documents, memoranda, articles briefs, reports, other similar documents and work product prepared by Authorized Users on the Subscriber's behalf ("Subscriber Materials"); and

(C) to the extent not expressly prohibited by this Agreement, to use PL Materials as permitted under the fair dealing provision of Canada's Copyright Act .

(ii) **Storage.**

(A) Authorized Users may store Subscriber Materials prepared in compliance with Section 1(b)(i) in Subscriber's database (the "Database") in connection with Subscriber's provision of legal services to its clients or for its own practice (if applicable) or internal use, business, or educational activities.

(B) Authorized Users may store all other PL Materials

in the Database if maintained (1) in connection with a specific active or ongoing matter or project being handled by Subscriber in the regular course of its business (a "Matter") or (2) in Insubstantial Portions (as defined below) (x) if otherwise maintained in the regular course of Subscriber's business, legal and other research and related work in connection with Subscriber's provision of legal services to its clients or for its own practice (if applicable) or internal use, business, or educational activities, and (y) in accordance with Subscriber's record retention policies, provided that such policies are consistent with prevailing industry standards. As used herein, "Insubstantial Portions" means amounts of PL Materials that, individually or in the aggregate, (a) have no independent value other than as part of Subscriber's work product and (b) could not be used in any way in whole or part as a substitute for any product or service provided by Practical Law or any affiliate of Practical Law or any third-party that licenses, contributes, or otherwise provides any content, features or other materials to Practical Law for inclusion in the Subscribed Services.

(C) The Database must consist preponderantly of Subscriber's work product, with access to PL Materials limited to internal users who have a need to know such information.

(D) Authorized Users may maintain PL Materials in the Database: (i) under clause (B)(1) above until the relevant Matter becomes inactive or is no longer ongoing, or until termination of the Agreement (in accordance with Section 1(d)(v)), whichever occurs first and (ii) in Insubstantial Portions under clause (B)(2) above in accordance with the terms thereof.

(iii) **Print Outs and Electronic Distribution.**

(A) Authorized Users may print, or otherwise reproduce, in hard copy form, and share with third parties, or transmit, distribute or disseminate in electronic format, Subscriber Materials prepared in compliance with Section 1(b)(i) in connection with Subscriber's provision of legal services to its clients or for its own practice (if applicable) or internal use, business, or educational activities.

(B) With respect to all other PL Materials (provided that all printouts and other reproductions of such PL Materials retain all proprietary notices appearing on such reproductions, unaltered), Authorized Users may (i) in connection with a Matter, print, or otherwise reproduce, in hard copy form, such PL Materials, and share such hard copies with, or transmit, distribute or disseminate such PL Materials in electronic format to, a client of Subscriber (if applicable) or others as reasonably necessary for such Matter, and (ii) in all other cases, print, or otherwise reproduce, in hard copy form, Insubstantial Portions of such PL Materials, and share such hard copies with, or transmit, distribute or disseminate Insubstantial Portions of such PL Materials in electronic format to, clients or potential clients of Subscriber (if applicable) or others, in each case in the regular course of Subscriber's business, legal and other research and related work in connection with Subscriber's provision of legal services to its clients or

for its own practice (if applicable) or internal use, business, or educational activities.

(C) Authorized Users may also, as required or reasonably necessary, print, or otherwise reproduce, in hard copy form, Subscriber Materials or PL Materials and share such hard copies with, or transmit, distribute or disseminate in electronic format to, regulatory agencies, court officials, or parties to legal actions in which Subscriber (or a client, if applicable) is directly involved.

(D) Authorized Users may also include downloaded PL Materials or Subscriber Materials in briefs prepared for or on behalf of Subscriber for a specific cause of action for a specific court in electronic format. Distribution or dissemination of such downloaded materials in connection with, or as part of, a brief pursuant to this clause (D) must be limited to the court before which the cause of action is to be heard, the parties to the cause of action, or their representatives.

(E) All other distribution, dissemination or transmission of electronic or hard copies of PL Materials or Subscriber Materials by Subscriber or any Authorized Users is prohibited.

c. License Restrictions. Subscriber shall not, and shall ensure that its personnel, including Authorized Users, do not share passwords or access or use the Subscribed Service(s) or Practical Law Materials except to the extent expressly permitted by Section 1(b), or as otherwise expressly permitted in writing by Practical Law.

d. Access and Use Restrictions.

- (i) No Authorized User shall (A) copy, download, scrape, store, publish, post, transmit, retransmit, transfer, distribute, disseminate, broadcast, circulate, sell, resell, or otherwise use the PL Materials, or any portion thereof, in any form or by any means except as expressly permitted by Section 1(b), or as otherwise expressly permitted in writing by Practical Law, or (B) reverse engineer, decompile, disassemble, or otherwise attempt to discern the source code of any PL products or services, including the Subscribed Services and the PL Materials (as applicable), their components, or any avenue by which any of them are accessed.
- (ii) No Authorized User shall use any PL Materials or distribute any PL Materials to a third party for use in a manner contrary to or in violation of any applicable federal, provincial, or local law, rule or regulation.
- (iii) No Authorized User shall remove or alter any copyright notices from any saved, downloaded or otherwise reproduced PL Materials (other than Subscriber Materials prepared in compliance with Section 1(b)(i)(B) and the other provisions of the Agreement).
- (iv) Access to and use of the Subscribed Service(s) and Practical Law Materials may be governed by terms, conditions and restrictions in addition to those set forth in these Terms ("Additional Terms"). Additional Terms may be linked from, or otherwise associated with, the Practical Law Materials to which they apply. In the event of a conflict between these Terms and any Additional Terms, the Additional Terms will control. Subscriber shall ensure that all access and use of Practical Law's websites and services by Subscriber's personnel is in strict compliance with these Terms and any applicable Additional Terms. Subscriber shall be responsible for any noncompliance with this Agreement by its personnel, including Authorized Users, whether or not Subscriber has knowledge of or authorizes such noncompliance. Subscriber shall notify Practical Law promptly upon becoming aware of any such noncompliance. Without limitation to its other available rights and remedies, Practical Law reserves the right to deny service to any individual who violates, or whom

Practical Law reasonably suspects of violating, this Agreement.

- (v) In the event of termination of the subscription of the PL Materials under the Agreement in its entirety or with respect to any one or more individual Subscribed Services, as applicable, Subscriber shall remove all copies of PL Materials related to each such terminated Subscribed Service from its computers, servers, networks and electronic media, with the exception of (A) any such PL Materials that were substantially amended or incorporated in Subscriber Materials prior to termination in accordance with Section 1(b)(i), and (B) Insubstantial Portions of such PL Materials as expressly provided under Section 1(b)(ii)(D).

2. PRICING AND ADJUSTMENTS

- a. Pricing.** Subscriber shall pay the subscription pricing in the amount(s) and on the terms indicated on the Order Form plus all applicable taxes to be billed on invoice.
- b. Adjustments.** Pricing is based on the Authorized User Count(s) for the Practice Group(s) corresponding to the Subscribed Service(s) at the start of the Initial Term and each Renewal Term (as defined in Section 4(a)), all as stated on the applicable Order Form. Accordingly, Practical Law may adjust the Pricing and payment terms for each Renewal Term, to reflect changes in Subscriber's Authorized User Count(s) and Practice Group(s), market conditions and Practical Law's general price structure, upon providing Subscriber with an updated Order Form indicating such adjustments.

3. INTELLECTUAL PROPERTY; INDEMNIFICATION.

- a. Practical Law Materials.** Subscriber acknowledges that all articles, notes, documents, updates, text, images, html, data, databases, email messages, advertisements and other contents, resources, materials, know-how and services produced, published, displayed, distributed or provided by Practical Law in, on or through the Practical Law websites, services or publications and all software and other technology hosted or used by Practical Law to provide its websites and services (collectively, the "Practical Law Materials" or "PL Materials") and all copyrights, trade secrets, patents, trademarks and other intellectual property rights in the Practical Law Materials are exclusively owned by Practical Law, its affiliates and their licensors. Other than the limited rights expressly granted in Section 1, nothing in the Agreement shall be construed to grant Subscriber or any of its personnel, including Authorized Users, any right, title, interest or license in or to any Practical Law Materials for any purpose whatsoever.
- b. Subscriber Materials.** Practical Law acknowledges that Subscriber, its affiliates and their clients and licensors shall retain their entire right, title and interest in and to all Subscriber Materials, excluding any Practical Law Materials incorporated therein. Practical Law hereby grants Subscriber and its affiliates a perpetual, non-exclusive, royalty-free license to use, reproduce and distribute Practical Law Materials to the extent that they are incorporated in Subscriber Materials in accordance with Section 1(b)(i)(B).
- c. Indemnity.** Practical Law shall defend or settle, indemnify and hold harmless Subscriber from and against any claims that the Subscribed Services or Practical Law Materials, as provided to Subscriber under this Agreement, infringe any Canadian copyright, patent or trademark of any third party; provided, however, that Subscriber's use of the Subscribed Services must be in accordance with the terms of this Agreement; provided further that Subscriber must promptly notify Practical Law in writing of any such claim or cause of action; and provided further that Practical Law shall have sole control of the defense or settlement of any action and of any negotiations relating thereto. The foregoing indemnity shall be Subscriber's sole remedy and Practical Law's entire liability to Subscriber for any infringement claim.

- d. **References.** Practical Law and its affiliates shall be entitled to identify the Subscriber in customer lists, marketing materials, print publications, websites, sales calls and proposals.

4. TERM AND TERMINATION.

- a. **Term and Termination.** The Term of this Agreement commences from the Access Start Date. The Access Start Date is the date on which the Subscriber is sent the URL. The initial Term of this Agreement is documented in the Order Form. Subsequent to the initial Term (and any renewals thereafter), the Term shall automatically renew for a further year on each anniversary thereafter of the end of the initial Term, unless the Customer gives written notice of termination to Carswell which is received by Carswell within 30 days of the date of any renewal invoice from Carswell.
- b. **Termination by Practical Law.** Practical Law may terminate the subscription (i) with respect to any Subscribed Service(s) affected by Subscriber's material breach of the Agreement, if Subscriber does not cure such material breach within 30 days after Practical Law gives Subscriber written notice of such material breach, (ii) immediately upon giving Subscriber written notice, in the event that Subscriber fails to pay any invoices when due in accordance with Section 2(a), or (iii) at any time, without cause, effective upon giving Subscriber written notice of termination.
- c. **Effect of Termination.** In the event of termination of the subscription of the PL Materials under the Agreement in its entirety or with respect to one or more individual Subscribed Services, as applicable, Subscriber shall remove all copies of PL Materials related to such terminated Subscribed Services in accordance with Section 1(d)(v) above. If the subscription is terminated by Practical Law without cause pursuant to Section 4(a)(iii), Practical Law shall refund, on a pro rata basis, fees paid by Subscriber for the affected Subscribed Service(s), for the unused subscription period following the effective date of termination.

5. DISCLAIMERS.

- a. **No Legal Services.** Practical Law is a provider of practical legal know-how and resources to inform and support Subscriber's and its Authorized Users' practice of law, subject to their own professional expertise, judgment and responsibilities. The Practical Law websites and services, including the Subscribed Services, are general and educational in nature, may not reflect all recent legal developments and may not apply to the specific facts and circumstances of individual transactions and cases. Practical Law, its affiliates and their editorial staff are not a law firm, do not represent or advise clients in any matter and are not bound by the professional responsibilities and duties of a legal practitioner. Nothing in the Practical Law websites or services or in the Terms, nor any receipt or use of such Practical Law websites and services, shall be construed or relied on by Subscriber, its Authorized Users or their clients as constituting the practice of law, or creating any solicitor-client relationship or providing any legal service, representation, advice or opinion whatsoever on behalf of Practical Law, its affiliates, their editorial staff or any law firm, lawyer or other independent contributor of articles or other materials to the Practical Law websites and services.
- b. **Editorial Policy.** Subscriber acknowledges that Practical Law's editors may maintain the Subscribed Services by adding, updating, reorganizing and removing Practical Law Materials from time to time, without notice, to address changes in law, practice and market conditions and for other purposes in Practical Law's sole discretion.
- c. **Third-Party Materials.** Practical Law's websites may contain sponsored services and advertising, as well as links to third-party websites and services, including government information services and other publicly available websites (collectively, "Third-Party Materials"). Subscriber acknowledges that the Third-Party Materials are not part of the Practical Law services for any purpose, and that Practical Law shall have no responsibility or liability for the content or legality of any Third-

Party Materials or for the practices of the respective third-party sponsors, advertisers and publishers.

- d. **NO WARRANTIES OR CONDITIONS.** EXCEPT AS SPECIFICALLY PROVIDED IN THE AGREEMENT, ALL PRACTICAL LAW PRODUCTS AND SERVICES, INCLUDING THE SUBSCRIBED SERVICES AND PRACTICAL LAW MATERIALS, ARE PROVIDED "AS IS," WITHOUT WARRANTY OR CONDITION OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, WARRANTIES OR CONDITIONS OF PERFORMANCE, MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, ACCURACY, OMISSIONS, COMPLETENESS, CURRENTNESS, DELAYS AND NON-INFRINGEMENT.

- e. **Privacy Policy.** Practical Law shall comply with its privacy policy posted on its websites. Subject to the privacy policy, Subscriber hereby consents to Practical Law's use of email and other means to communicate with Subscriber, its Authorized Users and other personnel.

- f. **Force Majeure.** Practical Law shall have no liability or responsibility hereunder to the extent that its performance of any obligation is prevented or delayed by circumstances or events beyond its reasonable control, including but not limited to acts of God, fire, flood, accident, unavailability of resources or supplies, default by suppliers, failure or unavailability of public utilities, the internet or data communications facilities, labor disputes, compliance with law, regulation or court order, war, riot or terrorism.

6. **LIMITATIONS OF LIABILITY.** SUBSCRIBER'S EXCLUSIVE REMEDY AND PRACTICAL LAW'S, ITS AFFILIATES' AND/OR CONTRIBUTORS' ENTIRE LIABILITY UNDER THE AGREEMENT, IF ANY, FOR ANY CLAIM(S) FOR DAMAGES RELATING TO PRODUCTS OR SERVICES WHICH ARE MADE AGAINST THEM, INDIVIDUALLY OR JOINTLY, WHETHER BASED IN CONTRACT OR NEGLIGENCE, EXCLUDING ONLY ANY CLAIMS BY SUBSCRIBER FOR INDEMNIFICATION PURSUANT TO SECTION 3(C), SHALL BE LIMITED TO THE AGGREGATE AMOUNT OF SUBSCRIPTION FEES PAID BY SUBSCRIBER DURING THE 12 MONTH PERIOD PRECEDING THE EVENT GIVING RISE TO SUCH CLAIM. IN NO EVENT SHALL PRACTICAL LAW, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS BE LIABLE TO SUBSCRIBER FOR ANY CLAIM(S) RELATING IN ANY WAY TO (I) SUBSCRIBER'S INABILITY TO USE PRODUCTS OR SERVICES, OR ITS INABILITY OR FAILURE TO PERFORM LEGAL OR OTHER RESEARCH OR RELATED WORK OR TO PERFORM SUCH LEGAL OR OTHER RESEARCH OR WORK PROPERLY OR COMPLETELY, EVEN IF ASSISTED BY PRACTICAL LAW PRODUCTS OR SERVICES, OR ANY DECISION MADE OR ACTION TAKEN BY SUBSCRIBER IN RELIANCE UPON PRACTICAL LAW MATERIALS OR (II) THE PROCURING, COMPILING, INTERPRETING, EDITING, WRITING, REPORTING OR DELIVERING OF PRACTICAL LAW MATERIALS. IN NO EVENT SHALL PRACTICAL LAW, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS BE LIABLE TO SUBSCRIBER FOR ANY LOST PROFITS OR OTHER CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY, INCIDENTAL, INDIRECT OR SPECIAL DAMAGES RELATING IN WHOLE OR IN PART TO SUBSCRIBER'S RIGHTS UNDER THE AGREEMENT EVEN IF PRACTICAL LAW, ITS AFFILIATES AND/OR CONTRIBUTORS HAVE BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. FURTHER, PRACTICAL LAW SHALL HAVE NO LIABILITY WHATSOEVER TO SUBSCRIBER FOR ANY CLAIM(S) RELATING IN ANY WAY TO ANY THIRD-PARTY MATERIALS. SUBSCRIBER ACKNOWLEDGES THAT PROVISION OF PRODUCTS AND SERVICES ENTAILS THE LIKELIHOOD OF SOME HUMAN AND MACHINE ERRORS, DELAYS, INTERRUPTIONS AND LOSSES, INCLUDING THE INADVERTENT LOSS OF DATA. THE DISCLAIMERS OF WARRANTY AND LIMITATIONS OF LIABILITY SET FORTH IN THIS AGREEMENT WERE MATERIAL FACTORS IN THE DETERMINATION OF SUBSCRIPTION FEES.

7. GENERAL.

- a. **Governing Law; Jurisdiction and Venue.** The Terms and any claim, action, suit, proceeding or dispute arising out of the

provision or use of Practical Law's services shall in all respects be governed by, and interpreted in accordance with, the substantive laws of the Province of Ontario, and the laws of Canada applicable therein, without regard to the conflicts of laws provisions thereof. The parties hereby consent, acknowledge and agree that venue and jurisdiction for any action, suit or proceeding arising hereunder shall vest exclusively in the federal or provincial courts of general jurisdiction located in Toronto, Ontario.

- b. Limitation of Claims.** Except for claims relating to Fees or misuse of products or services, no claim arising out of the Agreement, regardless of form, may be made, nor such claim brought, under the Agreement more than one year after the basis for the claim becomes known to the party desiring to assert it.
- c. Integration.** The Agreement sets forth the entire agreement and understanding between Practical Law and the Subscriber pertaining to the subject matter and merges all prior discussions between them on the same subject matter. The headings and captions contained in the Terms are for convenience only and do not constitute a part of the Agreement.
- d. Amendment and Waiver.** These Terms may only be modified by a written document mutually executed by the parties. No

waiver of any right or remedy on one occasion by either party shall be deemed a waiver of such right or remedy on any other occasion.

- e. Assignment.** The Agreement shall be binding upon and shall inure to the benefit of the parties and their respective successors and permitted assigns. Neither party may assign its rights or obligations hereunder, in whole or in part, to any other person or entity without the prior written consent of the other party; provided that no such consent shall be required for Practical Law to assign its rights and obligations to any affiliate of Practical Law or to any third-party successor to all or substantially all of its assets of equity interests,.
- f. Notice.** Unless otherwise agreed to by the parties, all notices hereunder that are required or permitted to be in writing shall be deemed effective when received by either overnight delivery or email sent to the respective addresses on the Order Form.
- g. Severability.** In the event that any provision of the Agreement is held by a court of competent jurisdiction to be invalid or unenforceable for any reason, such provision shall be eliminated or limited to the minimum extent such that the remaining provisions will continue in full force and effect.

Carswell, une société de Thomson Reuters Canada limitée, faisant affaire sous le nom Practical Law Canada (« Practical Law »), fournira des services au cabinet d'avocats, à l'entreprise ou à une autre entité (« Abonné ») identifié sur une entente d'abonnement ou un bon de commande (« Bon de commande ») de Practical Law Canada, sous réserve de toutes les modalités énoncées ci-dessous (les « Modalités »), sur le Bon de commande et dans tout autre document intégré par renvoi aux présentes (collectivement, la « Convention »). L'Abonné et Practical Law confirment par la présente leur intention mutuelle d'être légalement liés par la présente Convention, à compter de la date indiquée sur le Bon de commande (la « Date d'entrée en vigueur »), à la suite de l'acceptation par Practical Law de la demande d'abonnement de l'Abonné.

1. SERVICES COMPRIS DANS L'ABONNEMENT

a. **Concession de licence.** Practical Law accorde à l'Abonné, pendant la durée de la Convention, comme définie dans le Bon de commande, une licence limitée, mondiale, non exclusive et non transférable pour accéder aux sites Web et aux services sélectionnés de Practical Law figurant sur l'entente d'abonnement ou le bon de commande (« Services compris dans l'abonnement »), et aux documents de Practical Law, et de les utiliser (tel que défini au paragraphe 3 a)), conformément aux dispositions expressément énoncées dans les présentes.

b. **Utilisateurs autorisés; utilisation autorisée et questions connexes.** L'Abonné doit désigner, de temps à autre, qui des membres de son personnel doit être autorisé à accéder aux services de Practical Law, et à les utiliser, en vertu de la présente Convention (« Utilisateurs autorisés »), sous réserve que, sauf indication contraire sur le Bon de commande, tous les utilisateurs autorisés doivent être des employés d'un ou de plusieurs des groupes de pratique, des unités d'affaires, des divisions, des groupes ou des bureaux figurant sur le Bon de commande (« Groupes de pratique »), ne dépassant pas le nombre maximal d'utilisateurs autorisés indiqué pour chaque groupe de pratique (« Nombre d'utilisateurs autorisés »). Pour éviter tout malentendu, l'utilisation simultanée ou le partage des Services compris dans l'abonnement par l'un des employés de l'Abonné qui n'est pas un utilisateur autorisé est interdit. De plus, l'accès aux services peut être assujéti à l'utilisation de mots de passe, de noms d'utilisateurs ou d'autres dispositifs de sécurité (« Authentifiants de sécurité ») fournis par Practical Law, et ces authentifiants de sécurité ne doivent pas être partagés. Practical Law peut changer les authentifiants de sécurité avec un avis à l'Abonné ou aux Utilisateurs autorisés pour des raisons de sécurité.

(i) **Utilisation.** Sous réserve des restrictions énoncées au paragraphe 1 d) et contraire aux présentes, les Utilisateurs autorisés ont le droit, dans chaque cas, uniquement dans le cours normal des activités de l'Abonné, d'effectuer des recherches juridiques et autres recherches, et d'autres travaux connexes dans le cadre de la fourniture de services juridiques de l'Abonné à ses clients ou pour sa propre pratique (le cas échéant), ou pour un usage interne, des activités commerciales ou éducatives, et d'une manière qui n'est pas commercialement préjudiciable ni en concurrence avec Practical Law dans chaque cas, afin :

A) d'effectuer des recherches, consulter et afficher des documents de Practical Law en format imprimé ou électronique (comme le permet l'alinéa 1 b) (iii));

B) de citer, de personnaliser et d'intégrer ces documents de Practical Law (cités et crédités de manière appropriée, le cas échéant), en tout ou en partie, en coupant-collant par voie électronique ou autres moyens, dans des documents, des notes de service, des mémoires d'articles, des rapports, et d'autres documents similaires préparés par les Utilisateurs autorisés au nom de l'Abonné (« Documents de l'Abonné »);

C) dans la mesure non expressément interdite par la présente Convention, d'utiliser les documents de Practical Law comme le permet la disposition sur l'utilisation équitable de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada.

(ii) **Stockage.**

A) Les Utilisateurs autorisés peuvent stocker les documents de l'Abonné préparés en conformité avec l'alinéa 1 b) (i) dans la base de données de l'Abonné (la « Base de données ») en lien avec la fourniture des services juridiques de l'Abonné à ses clients ou pour sa propre pratique (le cas échéant) ou pour un usage interne, des activités commerciales ou éducatives.

B) Les Utilisateurs autorisés peuvent stocker tous les autres documents de Practical Law dans la base de données s'ils sont conservés 1) dans le cadre d'une affaire ou d'un projet précis actif ou en cours dont s'occupe l'Abonné dans le cours normal de ses activités (une « Affaire »), ou 2) en parties non substantielles (comme défini ci-dessous) (x) s'ils sont maintenus autrement dans le cours normal des activités, de la recherche juridique et autre recherche de l'Abonné, et les travaux connexes dans le cadre de la fourniture de services juridiques de l'Abonné à ses clients ou pour sa propre pratique (le cas échéant) ou à un usage interne, des activités commerciales ou éducatives, et (y) en conformité avec les politiques de conservation des documents de l'Abonné, à condition que ces politiques soient conformes aux normes de l'industrie en vigueur. Comme utilisée aux présentes, la formulation « parties non substantielles » désigne les quantités de documents de Practical Law qui, individuellement ou collectivement, a) n'ont aucune valeur indépendante autre que dans le cadre du produit du travail de l'Abonné, et b) ne pourraient pas être utilisés de quelque manière, en tout ou partie, comme un substitut pour un produit ou un service fourni par Practical Law ou une société affiliée de Practical Law ou une tierce partie qui donne sous licence ou autrement fournit le contenu, les fonctionnalités ou d'autres documents à Practical Law, ou y contribue, aux fins d'inclusion dans les Services compris dans l'abonnement.

C) La Base de données doit être composée majoritairement du produit du travail de l'Abonné, l'accès aux documents de Practical Law étant limité aux utilisateurs internes qui ont besoin de connaître ces renseignements.

D) Les Utilisateurs autorisés peuvent conserver les documents de Practical Law dans la Base de données : i) en vertu de l'alinéa B) 1) ci-dessus jusqu'à ce que l'Affaire pertinente devienne inactive ou ne soit plus en cours, ou jusqu'à la fin de la Convention (conformément à l'alinéa 1 d) v)), selon la première éventualité, et ii) en parties non substantielles en vertu de l'alinéa B) 2) ci-dessus, conformément aux modalités aux présentes.

(iii) **Sorties sur imprimante et distribution électronique.**

A) Les Utilisateurs autorisés peuvent imprimer, ou reproduire autrement, sous forme de copie papier, et partager avec des tiers, ou transmettre, distribuer ou diffuser sous forme électronique les documents de l'Abonné préparés en conformité avec l'alinéa 1 b) (i) en lien avec la fourniture des services juridiques de l'Abonné à ses clients ou pour sa propre pratique (le cas échéant) ou pour un usage interne, des activités commerciales ou éducatives.

B) En ce qui concerne tous les autres documents de Practical Law (sous réserve que toutes les sorties sur imprimantes et autres reproductions de ces documents de Practical Law conservent intégralement tous les avis de propriété exclusive figurant sur ces reproductions), les Utilisateurs autorisés peuvent (i) dans le cadre d'une Affaire, imprimer ou autrement reproduire, sous forme de copie papier, ces documents de Practical Law, et partager ces copies papier avec un client de l'Abonné (le cas échéant) ou autre, ou lui transmettre, distribuer ou diffuser ces documents de Practical Law en format électronique, selon ce qui est jugé raisonnablement nécessaire à cette Affaire, et (ii) dans les autres cas, imprimer ou autrement reproduire, sous forme de copie papier, les parties non substantielles de ces documents de Practical Law, et partager ces copies papier avec des clients ou clients potentiels de l'Abonné (le cas échéant), ou à d'autres, ou transmettre, distribuer ou diffuser des parties non substantielles de ces documents de Practical Law en format électronique à ces derniers, dans chaque cas, dans le cours normal des activités, de la recherche juridique et autre recherche, et des travaux connexes de l'Abonné en lien avec la fourniture des services juridiques de l'Abonné à ses clients ou pour sa propre pratique (le cas échéant) ou pour un usage interne, des activités commerciales ou éducatives.

C) Les Utilisateurs autorisés peuvent également, si nécessaire ou raisonnablement nécessaire, imprimer ou autrement reproduire, sous forme de copie papier, les documents de l'Abonné ou les documents de Practical Law et partager ces copies papier avec des organismes de réglementation, des fonctionnaires de la cour ou des parties visées par une action en justice à laquelle participe directement l'Abonné (ou un client, le cas échéant), ou les transmettre, les distribuer ou les diffuser à ces derniers.

D) Les Utilisateurs autorisés peuvent également inclure des documents téléchargés de Practical Law ou de l'Abonné dans les mémoires en format électronique préparés pour l'Abonné ou en son nom pour une cause d'action précise pour un tribunal précis. La distribution ou la diffusion de ces documents téléchargés en lien avec un mémoire en vertu de ce paragraphe, ou dans le cadre de celui-ci, doit être limitée au tribunal devant lequel la cause d'action doit être entendue, aux parties visées par la cause d'action, ou à leurs représentants.

E) Toute autre distribution, diffusion ou transmission de copies électroniques ou sur papier de documents de Practical Law ou de l'Abonné par l'Abonné ou les Utilisateurs autorisés est interdite.

c. Restrictions de la licence. L'Abonné ne doit pas partager les mots de passe ou les accès, ou utiliser les Services compris dans l'abonnement ou les documents de Practical Law, sauf dans la mesure expressément autorisée par le paragraphe 1 b), ou dans les cas expressément autorisés par écrit par Practical Law, et doit veiller à ce que son personnel, notamment les Utilisateurs autorisés, fasse de même.

d. Restrictions quant à l'accès et à l'utilisation.

- (i) Aucun Utilisateur autorisé ne doit A) copier, télécharger, supprimer, stocker, publier, afficher, transmettre, retransmettre, transférer, distribuer, diffuser, circuler, vendre, revendre, ou autrement utiliser les documents de Practical Law, ou une partie de ceux-ci, sous quelque forme et par quelque moyen, sauf autorisation expresse conformément au paragraphe 1 b), ou comme cela est expressément autorisé par écrit par Practical Law, ou B) procéder à la rétro-ingénierie, décompiler, désassembler ou autrement tenter de discerner le code source des produits ou services de Practical Law, notamment les Services compris dans l'abonnement et les documents

de Practical Law (le cas échéant), leurs composants, ou toute voie par laquelle l'un d'eux est accessible.

- (ii) Aucun Utilisateur autorisé ne doit utiliser les documents de Practical Law ou distribuer lesdits documents à un tiers pour qu'il les utilise d'une manière contraire aux lois, aux règles ou aux règlements fédéraux, provinciaux ou locaux, ou en violation à ces derniers.
- (iii) Aucun Utilisateur autorisé ne doit supprimer ou modifier les avis de droits d'auteur des documents de Practical Law enregistrés, téléchargés ou autrement reproduits (autres que les documents de l'Abonné préparés en conformité avec le sous-alinéa 1 b) (i) B) et les autres dispositions de la Convention.
- (iv) L'accès aux Services compris dans l'abonnement et aux documents de Practical Law, et leur utilisation, peuvent être régis par les modalités et les restrictions, en plus de celles énoncées dans ces Modalités (les « Modalités supplémentaires »). Les Modalités supplémentaires peuvent contenir un lien vers les documents de Practical Law auxquels elles s'appliquent ou leur être autrement associées. Dans l'éventualité d'un conflit entre les présentes Modalités et les Modalités supplémentaires, les Modalités supplémentaires prévauront. L'Abonné doit s'assurer que tous les accès aux sites et aux services de Practical Law, et leur utilisation, par le personnel de l'Abonné sont en stricte conformité avec les présentes Modalités et les Modalités supplémentaires applicables. L'Abonné est responsable de la non-conformité à la présente Convention de son personnel, notamment les Utilisateurs autorisés, que l'Abonné ait ou non connaissance de cette non-conformité, ou autorise cette dernière. L'Abonné avisera Practical Law rapidement dès qu'il prend connaissance d'une telle non-conformité. Sans limitation de ses autres droits et recours disponibles, Practical Law se réserve le droit de refuser le service à toute personne qui viole la présente Convention, ou que Practical Law soupçonne raisonnablement de violer.
- (v) En cas de résiliation de l'abonnement aux documents de Practical Law en vertu de la Convention dans son intégralité ou en ce qui concerne un ou plusieurs Services individuels compris dans l'abonnement, selon le cas, l'Abonné doit retirer toutes les copies des documents de Practical Law liés à chaque Service compris dans l'abonnement de ses ordinateurs, serveurs, réseaux et médias électroniques, à l'exception A) des documents de Practical Law qui ont été sensiblement modifiés ou incorporés dans les documents de l'Abonné avant la résiliation conformément à l'alinéa 1 b) (i), et B) des parties non substantielles de tels documents de Practical Law comme l'indique explicitement le sous-alinéa 1 b) (ii) D).

2. TARIFS ET RAJUSTEMENTS.

- a. Tarification.** L'Abonné devra payer le prix de l'abonnement conformément aux montants et aux modalités indiqués sur le Bon de commande ainsi que toutes les taxes applicables qui seront facturées.
- b. Rajustements.** La tarification s'appuie sur le Nombre d'utilisateurs autorisés pour le groupe de pratique correspondant aux Services compris dans l'abonnement au début de la durée initiale et à chaque renouvellement (comme défini au paragraphe 4 a)), comme indiqué sur le Bon de commande applicable. En conséquence, Practical Law peut ajuster la tarification et les modalités de paiement pour chaque période de renouvellement, afin de refléter les changements au Nombre d'utilisateurs autorisés et au groupe de pratique de l'Abonné, aux conditions du marché et à la structure générale des prix de Practical Law, en fournissant à l'Abonné un Bon de commande mis à jour indiquant ces rajustements.

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE; INDEMNISATION

- a. **Documents de Practical Law.** L'Abonné reconnaît que tous les articles, documents, textes, documents HTML, messages électroniques, toutes les publicités, notes, mises à jour, images, données, bases de données, et toute autre ressource, et tout autre contenu, document, savoir-faire et services produits, publiés, affichés, distribués ou offerts par Practical Law dans les sites Web, les services ou les publications, et les logiciels, et autre technologie hébergée ou utilisée par Practical Law, ou par le biais de ces derniers, afin de fournir ses sites et services (collectivement, les « Documents de Practical Law ») et les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les brevets, les marques de commerce et les autres droits de propriété intellectuelle dans les documents de Practical Law sont la propriété exclusive de Practical Law, ses sociétés affiliées et ses concédants de licence. Autre que les droits limités expressément accordés dans l'article 1, rien dans la Convention ne peut être interprété comme accordant à l'Abonné ou à l'un des membres de son personnel, notamment les Utilisateurs autorisés, tout droit, titre, intérêt ou toute licence en lien avec les documents de Practical Law pour quelque raison que ce soit.
- b. **Documents de l'Abonné.** Practical Law reconnaît que l'Abonné, ses filiales et leurs clients, et concédants de licence doivent conserver la totalité de leurs droits, leurs titres et leurs intérêts à l'égard de tous les documents de l'Abonné, à l'exclusion des documents de Practical Law qui y sont incorporés. Par les présentes, Practical Law accorde à l'Abonné et à ses sociétés affiliées, une licence perpétuelle, non exclusive, libre de redevances, afin de reproduire et de distribuer des documents de Practical Law dans la mesure où ils sont incorporés dans les documents de l'Abonné conformément au sous-alinéa 1 b) (i) B).
- c. **Indemnité.** Practical Law doit défendre, indemniser et dégager l'Abonné de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation, ou régler toute réclamation, que les Services compris dans l'abonnement ou les documents de Practical Law, conformément à ce qui est précisé à l'Abonné en vertu de la présente Convention, violent les droits d'auteur, les brevets ou les marques de commerce canadiennes d'un tiers; à condition, toutefois, que l'utilisation par l'Abonné des Services compris dans l'abonnement soit en conformité avec les modalités de la présente Convention; et que l'Abonné avise promptement Practical Law par écrit de toute réclamation ou cause d'action; et à condition que Practical Law ait le contrôle exclusif de la défense ou du règlement de toute action, et de toute négociation qui s'y rapporte. L'indemnité qui précède est le seul recours de l'Abonné et l'entière responsabilité de Practical Law par rapport à l'Abonné en cas d'allégation de violation.
- d. **Références.** Practical Law et ses sociétés affiliées ont le droit d'identifier l'Abonné dans les listes de clients, les documents marketing, les publications imprimées, les sites Web, les appels de vente et les propositions.

4. DURÉE ET RÉSILIATION

- a. **Durée et résiliation.** La durée de cette Convention commence à compter de la Date de début de l'accès. La Date de début de l'accès est la date à laquelle l'adresse URL est envoyée à l'Abonné. La durée initiale de cette Convention est expliquée dans le Bon de commande. À l'échéance de la Durée initiale (et de tout renouvellement subséquent), cette Convention sera automatiquement renouvelée pour un an à compter de chaque date anniversaire de l'échéance de la Durée initiale, à moins que l'abonné ne donne à Carswell un avis écrit de la résiliation que Carswell doit recevoir dans les trente (30) jours de la date d'une quelconque facture de renouvellement de Carswell.
- b. **Résiliation par Practical Law.** Practical Law peut résilier l'abonnement i) à l'égard de tout Service compris dans l'abonnement touché par la violation substantielle de la Convention par l'Abonné, si l'abonné ne remédie pas à cette violation substantielle dans les trente (30) jours d'un avis écrit de Practical Law donné à l'Abonné de ladite violation; ii) immédiatement après avoir donné un avis écrit à l'Abonné, dans l'éventualité où l'abonné ne paie pas les factures à l'échéance

conformément au paragraphe 2 a); ou iii) à tout moment, sans motif valable, à compter de l'avis écrit de résiliation à l'Abonné.

- c. **Effet de la résiliation.** En cas de résiliation de l'abonnement aux documents de Practical Law en vertu de la Convention dans son intégralité ou par rapport à un ou plusieurs Services individuels compris dans l'abonnement, selon le cas, l'Abonné doit supprimer toutes les copies des documents de Practical Law liés auxdits services conformément à l'alinéa 1 d) v) ci-dessus. Si l'abonnement est résilié par Practical Law sans motif valable conformément à l'alinéa 4 a) iii), Practical Law doit rembourser, au prorata, les frais payés par l'Abonné pour les Services compris dans l'abonnement pour la période d'abonnement non utilisée suivant la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

5. AVERTISSEMENTS.

- a. **Pas un service juridique.** Practical Law est un fournisseur de savoir-faire et de ressources juridiques pratiques pour informer et appuyer l'Abonné et la pratique du droit de ses Utilisateurs autorisés, sous réserve de leur expertise professionnelle, de leur jugement et de leurs responsabilités. Les sites Web et les services de Practical Law, notamment les Services compris dans l'abonnement, sont d'ordre général et de nature éducative, peuvent ne pas refléter tous les développements juridiques récents et peuvent ne pas s'appliquer à des circonstances et à des faits précis de transactions et de décisions individuelles. Practical Law, ses sociétés affiliées et son personnel d'édition ne sont pas un cabinet d'avocats, ne représentent pas ou ne conseillent pas des clients dans toute affaire, et ne sont pas liés par les responsabilités et les devoirs professionnels d'un praticien du droit. Rien dans les sites Web ou les services, ou dans les Modalités de Practical Law, ni la prestation des services de Practical Law ou l'utilisation de leurs sites Web, ne doit être interprété ou invoqué par l'Abonné, ses Utilisateurs autorisés ou leurs clients, comme constituant la pratique du droit, ou créant une relation avocat-client ou fournissant des services juridiques, de représentation, de conseils ou d'avis que ce soit au nom de Practical Law, ses sociétés affiliées, ses employés d'édition ou de tout cabinet d'avocats, avocat ou autre contributeur indépendant d'articles ou de documents à l'égard des sites Web et des services de Practical Law.
- b. **Politique d'édition.** L'Abonné reconnaît que les éditeurs de Practical Law peuvent maintenir les Services compris dans l'abonnement en ajoutant, mettant à jour, réorganisant et supprimant des documents de Practical Law de temps à autre, sans préavis, pour tenir compte des changements dans la loi, la pratique et les conditions du marché et à d'autres fins, à la seule discrétion de Practical Law.
- c. **Documents de tiers.** Les sites Web de Practical Law peuvent contenir de la publicité et des services parrainés, ainsi que des liens vers des sites Web et des services de tiers, notamment des services d'information du gouvernement et d'autres sites Web accessibles au public (collectivement, les « Documents de tiers »). L'Abonné reconnaît que les Documents de tiers ne font pas partie des services de Practical Law pour quelque raison que ce soit, et que Practical Law ne doit avoir aucune responsabilité à l'égard du contenu ou de la légalité des documents de tiers ou des pratiques des commanditaires, annonceurs et éditeurs respectifs du tiers.
- d. **AUCUNE GARANTIE OU CONDITION.** SAUF DISPOSITION EXPRESSE DANS LA CONVENTION, LES PRODUITS ET LES SERVICES DE PRACTICAL LAW, NOTAMMENT LES SERVICES COMPRIS DANS L'ABONNEMENT ET LES DOCUMENTS DE PRACTICAL LAW SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS GARANTIE OU CONDITION D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, DES GARANTIES OU DES CONDITIONS DE RENDEMENT, DE COMMERCIALISABILITÉ, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'EXACTITUDE, D'OMISSIONS, D'EXHAUSTIVITÉ, DE RETARDS ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON.
- e. **Politique de confidentialité.** Practical Law doit se conformer à la politique de confidentialité affichée sur ses sites Web. Conformément à la politique de confidentialité, l'Abonné consent

par la présente à l'utilisation du courrier électronique et d'autres moyens de communiquer avec l'Abonné, ses Utilisateurs autorisés et autres membres du personnel par Practical Law.

- f. **Force majeure.** Practical Law n'assume aucune responsabilité en vertu des présentes dans la mesure où son exécution d'une obligation est empêchée ou retardée par des circonstances ou des événements indépendants de sa volonté, y compris, mais non de façon limitative les catastrophes naturelles, les incendies, les inondations, les accidents, le manque de ressources ou de fournitures, le défaut des fournisseurs, l'insuffisance ou l'indisponibilité des services publics, l'Internet ou les installations de données de communication, les conflits de travail, le respect de la loi, de la réglementation ou des ordonnances d'un tribunal, la guerre, les émeutes ou le terrorisme.

6. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ. LE RECOURS EXCLUSIF DE L'ABONNÉ ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE PRACTICAL LAW, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES COLLABORATEURS EN VERTU DE LA CONVENTION, LE CAS ÉCHÉANT, POUR TOUTE DEMANDE POUR DES DOMMAGES SE RAPPORTANT AUX PRODUITS OU AUX SERVICES, À LEUR ÉGARD, INDIVIDUELLEMENT OU CONJOINTEMENT, FONDÉE SUR UN CONTRAT OU UNE NÉGLIGENCE, À L'EXCEPTION SEULEMENT DES RÉCLAMATIONS DE L'ABONNÉ D'UNE INDEMNISATION CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 3 C), SERA LIMITÉ AU MONTANT TOTAL DES FRAIS D'ABONNEMENT PAYÉ PAR L'ABONNÉ AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DONNANT LIEU À LA DEMANDE. PRACTICAL LAW, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES COLLABORATEURS NE SONT EN AUCUN CAS RESPONSABLES ENVERS L'ABONNÉ DE TOUTE RÉCLAMATION CONCERNANT DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT I) TOUTE INCAPACITÉ DE L'ABONNÉ D'UTILISER LES PRODUITS OU LES SERVICES, OU TOUTE INCAPACITÉ OU TOUT DÉFAUT D'EFFECTUER UNE RECHERCHE JURIDIQUE OU UNE AUTRE RECHERCHE, OU UN TRAVAIL Y ÉTANT RELIÉ OU D'EFFECTUER DE TELLES RECHERCHES OU UN TEL TRAVAIL DE NATURE JURIDIQUE OU AUTRE DE MANIÈRE ADÉQUATE OU COMPLÈTE MÊME SI L'ABONNÉ A ÉTÉ ASSISTÉ DES PRODUITS OU DES SERVICES DE PRACTICAL LAW, OU TOUTE DÉCISION OU ACTION PRISE PAR L'ABONNÉ EN SE FIANANT AUX DOCUMENTS DE PRACTICAL LAW OU II) L'APPROVISIONNEMENT, LA COMPILATION, L'INTERPRÉTATION, L'ÉDITION, LA RÉDACTION, LA PRODUCTION DE RAPPORTS OU LA FOURNITURE DE DOCUMENTS DE PRACTICAL LAW. EN AUCUN CAS PRACTICAL LAW, SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES OU SES COLLABORATEURS NE SONT TENUS RESPONSABLES ENVERS L'ABONNÉ DES PERTES DE PROFITS OU AUTRES DOMMAGES INDIRECTS, EXEMPLAIRES, ACCESSOIRES OU PARTICULIERS EN TOUT OU EN PARTIE AUX DROITS DE L'ABONNÉ EN VERTU DE LA CONVENTION MÊME SI PRACTICAL LAW, SES FILIALES OU SES COLLABORATEURS ONT ÉTÉ AVERTIS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. DE PLUS, PRACTICAL LAW NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE ENVERS L'ABONNÉ DE TOUTE DEMANDE DE QUELQUE FAÇON QUE CE SOIT DE TOUT DOCUMENT DE TIERS. L'ABONNÉ RECONNAÎT QUE LA FOURNITURE DE PRODUITS ET DE SERVICES PEUT DONNER LIEU À CERTAINS RETARDS, OU CERTAINES INTERRUPTIONS, ERREURS HUMAINES OU DUES À LA MACHINE, ET PERTES, INCLUANT LA PERTE DE DONNÉES PAR INADVERTANCE. LA

STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIE ET LES LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ PRÉVUES DANS LA PRÉSENTE CONVENTION SONT DES FACTEURS IMPORTANTS DANS LA DÉTERMINATION DES FRAIS D'ABONNEMENT.

7. GÉNÉRALITÉS.

- a. **Loi applicable, territoire et lieu.** Les Modalités et toute réclamation, action, poursuite, procédure ou tout litige découlant de la fourniture ou de l'utilisation de services de Practical Law sont, à tous égards, régis et interprétés conformément au droit substantiel de la province de l'Ontario et aux lois du Canada qui y sont applicables, sans égard aux dispositions concernant les conflits de lois correspondantes. Les parties aux présentes consentent, reconnaissent et acceptent que le lieu et le territoire pour toute action, poursuite ou procédure découlant des présentes sont dévolus exclusivement aux tribunaux fédéraux ou provinciaux de compétence générale situés à Toronto, en Ontario.
- b. **Limitation des demandes.** Sauf pour les demandes relatives aux frais ou à la mauvaise utilisation des produits ou des services, aucune demande découlant de la Convention, sous quelque forme que ce soit, ne peut être faite ni déposée, en vertu de la Convention plus d'un an après que les faits sur lesquels repose la demande sont apportés à la connaissance de la partie qui désire la revendiquer.
- c. **Intégration.** La Convention définit la totalité de l'entente intervenue entre Practical Law et l'Abonné concernant l'objet et fusionne toutes les discussions préalables entre eux sur le même sujet. Les titres et les sous-titres figurant dans les Modalités y ont été insérés à titre indicatif seulement et ne font pas partie de la Convention.
- d. **Modification et renonciation.** Ces Modalités ne peuvent être modifiées que par le biais d'un document écrit signé par les parties. Aucune renonciation de tout droit ou recours à un moment par l'une des parties ne doit être considérée comme une renonciation à ce droit ou recours à tout autre moment.
- e. **Cession.** La Convention liera et avantagera les parties, et leurs successeurs et ayants droit respectifs. Aucune partie ne peut céder ses droits ou obligations en vertu des présentes, en tout ou en partie, à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable et écrit de l'autre partie; à condition que ce consentement ne soit pas nécessaire afin que Practical Law cède ses droits et obligations à une société affiliée de Practical Law ou à tout successeur tiers de la totalité ou de la quasi-totalité de ses actifs de titres de participation.
- f. **Avis.** Sauf entente contraire entre les parties, tous les avis aux termes des présentes qui doivent ou peuvent être par écrit sont considérés comme en vigueur lors de la réception par livraison le lendemain ou par courriel aux adresses respectives indiquées sur le Bon de commande.
- g. **Divisibilité.** Dans l'éventualité où une disposition de la Convention est jugée par un tribunal de juridiction compétente comme invalide ou inapplicable pour une raison quelconque, cette disposition doit être supprimée ou limitée dans la limite du minimum nécessaire de sorte que les dispositions restantes resteront en vigueur.